

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALEILLE Séance du 8 AVRIL 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13
Date de convocation : 1 ^{er} avril 2025		
Date d'affichage : 1 ^{er} avril 2025		

L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **FLAMAND Robert**, Maire.

Présents : FLAMAND Robert, Maire, BOUCHARD Éric, CREPIAT Annie, GARDON François, VIRICEL Christelle Adjoints, MARGOTAT Lydie, PLOTON Laura, POYET Bruno, VERICEL Géraldine, FRANCE Jean-Marie, CHALLET Thierry, VENET Marie-Louise, DEROSIER Philippe

Absents excusés : CHALANDON Edith, ROLLAND Yann

Secrétaire de séance : VIRICEL Christelle

DEL11/08-04-25 – Indemnité de fonctions aux Elus

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

Vu la délibération n° DEL4/26-05-20 du 26 mai 2020, fixant les taux des indemnités du Maire et des Adjoints,

Vu l'arrêté municipal n° 2020-12 du 26 mai 2020, portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire ;

Vu la délibération n° DEL6/09-04-24 du 9 avril 2024, fixant le taux à 10,7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique aux adjoints ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal ;

Monsieur le Maire rappelle, que le Conseil Municipal avait fixé une indemnité inférieure au barème, pour le maire à 31% au lieu de 40,3 %, ayant une population entre 500 et 999 habitants.

Il souhaite verser la totalité des indemnités au maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** le taux à 40,3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, pour M. FLAMAND Robert, Maire.

- **PRECISE** que ces taux seront versés à compter du 1^{er} mai 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

Expédition conforme au registre.

La secrétaire de séance,
Christelle VIRICEL



Le Maire,
Robert FLAMAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203192-20250408-DEL11_08-04-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2025